Appel du PrÃ©sident Ben Ali pour la crÃ©ation d'un Conseil islamique de l'eau

Dossier de
 la rÃ©daction de H2o
November 2010

En proposant la crÃ©ation d'un Conseil islamique de l'eau, le PrÃ©sident Zine El Abidine Ben Ali a, encore une fois, ouvert la voie Ã la communautÃ© internationale pour l'accÃ¨s Ã un monde dans lequel rÃ©gneront paix, sÃ©curitÃ©, progrÃ¨s, prospÃ©ritÃ© et bien-Ãªtre. La crÃ©ation d'une telle structure permettra Ã coup sÃ»r d'aider Ã la rÃ©solution des problÃ¨mes liÃ©s Ã l'eau dont souffre le monde islamique qui, pourtant, possÃ¨de un riche savoir-faire historique dans la gestion durable de cette denrÃ©e prÃ©cieuse et dont la Tunisie reprÃ©sente "l'exemple le plus accompli et le plus efficace". Cette initiative prÃ©sidentielle, lancÃ©e Ã l'ouverture de ladite rencontre, a Ã©tÃ© vivement saluÃ©e et unanimement adoptÃ©e. Elle vient s'ajouter Ã d'autres, aujourd'hui devenues une rÃ©alitÃ© telles que celles ayant Ã©tÃ© Ã l'origine de la crÃ©ation en 2002 du Fonds mondial de solidaritÃ©, de la tenue du Sommet mondial sur la sociÃ©tÃ© de l'information - SMSI : GenÃ¨ve 2003-Tunis 2005, ou encore la consÃ©cration de 2010 "AnnÃ©e internationale de la jeunesse".Â LancÃ© dans un discours aprÃ¨s un bref mais profond diagnostic de la situation hydrique dans les pays islamiques, l'appel du chef de l'Ã‰tat Ã la crÃ©ation de cette "institution scientifique de rÃ©fÃ©rence et consultative" vise Ã amÃ©liorer le savoir et le savoir-faire du monde islamique dans le domaine de la gestion des ressources hydriques. La rarÃ©faction des ressources en eau Ã©tant "un motif de prÃ©occupation profonde" pour la plupart de ces pays-lÃ . La politique tunisienne de gestion des ressources hydriques peut servir de modÃ¨le Ã l'ensemble de l'humanitÃ©. Ainsi,Â malgrÃ© sa situation gÃ©ographique et climatique ne lui permettant pas de bÃ©nÃ©ficier d'apports suffisants en eau douce, la Tunisie a pu, grÃ¢ce Ã la politique avant-gardiste et efficace, satisfaire non seulement ses besoins usuels en cette ressource, mais aussi les besoins correspondants au progrÃ¨s de son Ã©conomie. Cette politique avait pris au dÃ©part comme principe fondamental la promotion de la gestion de la demande au lieu de se contenter de gÃ©rer l'offre uniquement. GrÃ¢ce Ã deux plans dÃ©cennaux (1990-2000) et (2001-2011), la Tunisie arrive, aujourd'hui, Ã mobiliser 90 % de ses ressources hydriques (95 % en 2016), recycler une bonne partie de ses eaux usÃ©es (50 % avant juin 2014 contre 30 % actuellement) accÃ©der Ã des sources non conventionnelles (dessalement / mobilisation de 7 % supplÃ©mentaire grÃ¢ce Ã cette technique d'ici 2030) et procÃ©der Ã des Ã©conomies non nÃ©gligeables en eau (30 % en 2030). Ces choix ont Ã©tÃ© Ã©levÃ©s au statut de loi grÃ¢ce Ã l'amendement du Code des eaux initiÃ© par le chef de l'Ã‰tat en 2001 (loi nÂ° 2001-116 du 26 novembre 2001, modifiant le Code des eaux promulguÃ© par la loi nÂ° 75-16 du 31 mars 1975). L'amendement introduit plusieurs mesures entourant le dÃ©veloppement des ressources, leur stockage, leur consommation et, le cas Ã©chÃ©ant, leur rationnement. L'amendement introduit Ã©galement et en premier lieu la notion de richesse nationale en parlant de l'eau. Trois autres mesures prÃ©sidentielles sont encore venue appuyer ces principes :

- laÂ recommandation, le 18 mars 2002, de gÃ©nÃ©raliser la construction des citernes pour la collecte et le stockage des eaux de pluies de l'Ã©tendre sur l'ensemble du pays ;

- la dÃ©cision du 12 mai 2007 pour l'instauration d'une JournÃ©e nationale de l'Ã©conomie d'eau qui sera cÃ©lÃ©brÃ©e le 22 mars de chaque annÃ©e en concomitance avec la cÃ©lÃ©bration de la JournÃ©e mondiale de l'eau ;

- enfin la dÃ©cision le 28 mars 2009, de redynamiser l'activitÃ© du

Conseil national de l'eau (crÃ©Ã© par le dÃ©cret prÃ©sidentiel nÂ°2001-2606 du 9 novembre 2001) structure chargÃ©e entre autres de participer Ã l'Ã©laboration des stratÃ©gies et des objectifs de la politique hydraulique gÃ©nÃ©rale du pays.

La Presse (Tunis) - AllAfrica 18-10-2010